

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 28 août 2013

CP 13/08-06

L'an deux mille treize, le 28 août à 11 h 00, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à la mairie de Montech, sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Quorum à l'ouverture de la réunion (présents ou ayant donné procuration de vote) : MM. Baylet, Empociello, Cambon, Massip, Astoul, Albert, Gonzalez, Descazeaux, Roger, Roset, Hébral, Marty, Lavabre, Capayrou et Quéreilhac.

**NETTOYAGE DES LOCAUX, DU MOBILIER, DES VITRES ET
DES ABORDS DU BATIMENT DE L'ESPACE DES AUGUSTINS**

DEVOLUTION DE MARCHE

Afin d'assurer l'entretien et le nettoyage des locaux, du mobilier, des vitres et des abords du bâtiment de l'espace des Augustins, une consultation a été lancée auprès des entreprises en vue de conclure un marché de services.

Les caractéristiques principales de la consultation sont les suivantes :

- Procédure : appel d'offres ouvert européen
- Marché à bons de commande
- Marché avec montant annuel maximum
- Validité : 1 an (à compter de la date de notification ; possibilité de 3 reconductions)

La Commission d'Appel d'Offres, réunie le 22 juillet 2013, a examiné les offres déposées par les sociétés ayant répondu à la consultation dans les formes et délais requis ; les prix proposés figurent dans le procès verbal joint au dossier.

Elle a décidé d'attribuer le marché à l'entreprise qui propose la meilleure offre en fonction des critères d'attribution pondérés suivants :

- prix des prestations : 80 points
- moyens humains et techniques mis en œuvre : 20 points

En conséquence, je vous demanderais de bien vouloir délibérer.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu la décision de la commission d'appel d'offres réunie le 22 juillet 2013

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Autorise Monsieur le Président à signer au nom du Département, le marché d'entretien et de nettoyage des locaux, du mobilier, des vitres et des abords du bâtiment de l'espace des Augustins avec l'entreprise et pour le montant suivants :
 - Montant annuel maximum de 15 000 € HT
 - Contribuable : Société GIMN'S
- Autorise Monsieur le Président à signer au nom du Département, toutes les pièces afférentes.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Nettoyage des locaux, du mobilier, des vitres et des abords du bâtiment de l'espace des Augustins

Attributaires :

Société GIMN'S
31 Rue du Moulin Courrège
31320 CASTANET TOLOSAN